

L'an mil neuf cent soixante dix-sept, le LUNDI 21 MARS, à 17 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE, dans la salle des délibérations afin de poursuivre l'ordre du jour de la séance du VENDREDI 18 MARS, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT.DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - Dr BOYER Gilbert - BOURHIS Camille - TESSIER Jacques - CHANE-KUNE Maurice - APAVOU Antoine BOYER Eric - FONTAINE Frantz - NANDO Raymond - RIVIERE Maxime - DUPUIS Jean-Marie - ROYER Gilbert - ROBERT Valère - Mme PAYET André - MM. LAURE Gérard - MONDON Jean-Claude - dr GERARD Gilbert - NATIVEL Jean-Marc - PAYET Aristide - AFFEJEE Jack - Melle PASSY-SOULANGE Jeannine - Mme JASMIN Eléopold - Mme ROCHE Valère - MM. LICHARDY André - AFFEJEE Abdoul Hack - LAW-KOUN-MA-THON Roland - TANDRYA Fred - PATEL Issop - CADET Herfort - ATECTAM Henry - dr MAINGARD Paul - LEFEVRE Gérard - K/BIDI Fred - NATIVEL Philippe - Mme KICHENIN Jean-Marie - MM. GRAVINA Alex - HO-POON-SUNG Yvon.

Absents excusés :

M. PICARD Antoine
M. de BALBINE Alexandre.

NOTA - Le MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 29 MARS 1977 et que le nombre de Conseillers présents a été de 39 sur 41 en exercice./.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Jacques TESSIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE,

A. D. LEGROS